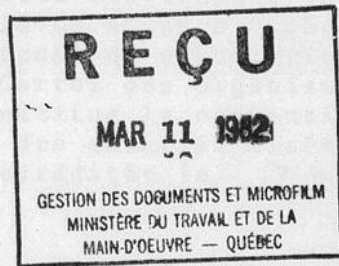


OCT 16 14 36

'81 OCT -7 11 14

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL
INTERVENUE ENTRE



HOPITAL GENERAL DE QUEBEC
NOM DE L'ETABLISSEMENT

Association des Techniciens en Diététique du Québec
NOM DU SYNDICAT

Au commissaire général du travail

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE: HOPITAL GENERAL DE QUEBEC
(EMPLOYEUR)

260 Boul. Langelier, Québec
(ADRESSE)

ET: Association des Techniciens en Diététique du Québec
(ASSOCIATION ACCREDITEE)

L'employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 16 janvier 1980 entre le Comité patronal de négociation du secteur des Affaires sociales (CPNAS) et le Cartel des Organismes Professionnels de la Santé Inc. (COPS) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 7 juin 1979.

Numéro du dossier d'accréditation: Q-1581-21-12-17-23

Le nombre de salariés régis par cette convention est de: 6.

Les parties ont signé le présent document le 21 septembre 1981.

POUR L'EMPLOYEUR

POUR L'ASSOCIATION

Charles Béliveau

Louise Tremblay

Jean C. Gagnon

Laurie-Suzanne Tremblay-Lévesque

EN FOI DE QUOI,

les parties, après avoir lu, ont signé par l'entremise de leurs
représentants autorisés ce 21 septembre 1981 à Québec.

Association des Techniciens en
Diététique du Québec

NOM DU SYNDICAT

HOPITAL GENERAL DE QUEBEC

NOM DE L'ETABLISSEMENT

Louise Tremblay

Chantal Lévesque

Luce-Suzanne Lavoie-Lévesque

Joy C. Fyfe